

POLITIQUE D'ENGAGEMENT



Février 2023

DÔM FINANCE
39 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH
75017 PARIS

WWW.DOM-FINANCE.FR

Sommaire

Préambule	3
Périmètre.....	3
Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières	3
Le dialogue	4
L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions	4
L'engagement collaboratif	5
Les sources d'information	5
Gestion des conflits d'intérêt	5

Préambule

Conscient de l'importance des enjeux extra-financiers, Dôm Finance s'engage pleinement dans l'investissement responsable. Cette présente politique d'engagement vise à améliorer les moins bonnes pratiques de certaines entreprises et ainsi de les sensibiliser pour qu'elles intègrent au cœur de leur stratégie des critères de durabilité, entre autres des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Dôm Finance met en œuvre cette politique dans son processus d'analyse, d'évaluation et de sélection, mais aussi dans son approche visant à influencer les entreprises sur certains axes d'amélioration. L'engagement de Dôm Finance s'exprime au travers, d'une part, du dialogue avec les entreprises, mais aussi par l'intermédiaire des votes en assemblées générales. La politique de vote décrivant les principes directeurs de l'exécution des votes est disponible sur [notre site internet](#).

Cet engagement constitue un élément incontournable de la responsabilité fiduciaire de Dôm Finance dans l'intérêt de ses porteurs.

Périmètre

L'équipe chargée de l'investissement responsable communique l'information extra-financière aux gestionnaires et s'assure de la conformité du processus d'engagement auprès des gérants qui ont la main sur les investissements.

Selon les articles R. 533-16 et l'article L533-22 du code monétaire et financier, la politique d'engagement décrit le suivi de la stratégie, des performances financières et extra-financières, le dialogue avec les sociétés, l'exercice des droits de vote aux assemblées générales, l'engagement collaboratif, les sources d'information extra-financières, ainsi que la prévention et la gestion des conflits d'intérêts.

[Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières](#)

Le suivi des investissements dans les entreprises cotées se matérialise d'une part, par une analyse profonde des 5 à 8 enjeux extra-financiers les plus importants sur un large panel de secteurs. L'identification de ces enjeux est réalisée avec un prestataire de données et vérifiée par le dialogue constructif avec les entreprises. D'autre part, Dôm Finance évalue la performance extra-financière de chaque société avec des données provenant de fournisseurs de données. La méthodologie de notation ESG propriétaire permet à la société de gestion d'appréhender ces résultats à leur juste valeur.

Par ailleurs, Dôm Finance incite les sociétés à faire par de la plus grande transparence à l'égard de leurs performances financières et extra-financières, mais aussi sur leur stratégie et leurs objectifs. Dans le cadre du suivi des controverses, Dôm Finance interroge les sociétés sur leur

gestion de la situation et les mesures mises en place afin d'éviter une future controverse liée à cette faiblesse.

Le dialogue

Le dialogue avec les entreprises permet de mieux comprendre comment celles-ci intègrent et prennent en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance les plus matériels au sein de leur propre industrie, mais aussi dans le développement de leurs activités.

Dans le cas où l'équipe dédiée à l'investissement responsable détecte un risque dans la gestion des enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance d'une entreprise, la cellule ESG entre en contact avec le management de la société en question afin de l'inciter à adopter de meilleures pratiques.

In fine, l'objectif est d'essayer d'influencer les entreprises à renforcer les pratiques extra-financières pouvant présenter des risques à terme.

Pour le moment, Dôm Finance ne s'est pas définie une politique claire en matière de prise en compte des incidences négatives au sein du dialogue avec les émetteurs. Celle-ci s'opère davantage de manière opportuniste, tout en apportant un impact positif.

L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions

Le vote aux assemblées générales s'inscrit dans le cadre de la responsabilité de fiduciaire de la société de gestion vis-à-vis de ses clients investisseurs.

Par l'intermédiaire de la plateforme ISS Governance, Dôm Finance participe au vote dès lors que la nationalité des sociétés émettrices est française ou européenne. En effet, compte tenu de la lourdeur du processus, de la culture très différente dans les pays hors Union Européenne et des coûts associés trop onéreux, Dôm Finance estime qu'il n'est pas toujours judicieux de voter dans les sociétés non européennes. Dans cette situation, Dôm Finance n'exercera pas obligatoirement ses droits de vote, si le capital détenu par l'ensemble des OPC n'excède pas 0,5%.

Les incidences négatives ne sont pas systématiquement prises en compte dans la décision de vote aux AG, bien que Dôm Finance favorise l'inclusion de résolutions relatives au :

- Say on Pay
- Say on Climate

L'inclusion de ces types de résolutions tend à favoriser davantage la transparence du côté des émetteurs au profit des investisseurs.

Par ailleurs, il existe des cas particuliers où notre fournisseur ISS Governance Services n'est pas autorisé à voter au nom de Dôm Finance. Il s'agit des bulletins de vote où un blocage des actions peut s'appliquer, ainsi une instruction de NE PAS VOTER sera appliquée à l'ensemble du bulletin de vote afin de préserver l'intérêt primaire des porteurs. Un blocage peut s'appliquer pour certains titres en Suisse, en Egypte, au Maroc, en Argentine et en Islande. Le cas échéant, le système de blocage ne permet pas de vendre les titres dans un laps de temps très proche de l'assemblée générale. Nous ne sommes pas favorables au blocage qui peut

mettre en péril la liberté du gestionnaire d'agir librement sur un potentiel arbitrage, de ce fait Dôm Finance privilégie la libre cession et la possibilité d'arbitrage au détriment du vote.

Dans l'intérêt de nos porteurs, Dôm Finance préfère ne pas voter à 100% des assemblées générales.

Les informations relatives à l'organisation de Dôm Finance quant à l'exercice des droits de vote, les critères régissant le vote et les principes de résolution de la politique de vote sont détaillés sur la politique de vote en libre accès sur [notre site internet](#).

L'engagement collaboratif

Dôm Finance est convaincu que l'engagement collaboratif a bien plus d'impact que l'engagement individuel. Par l'intermédiaire du Carbon Disclosure Project nous agissons avec près de 520 investisseurs pour un montant d'encours sous gestion s'élevant à près de 106 000 milliards d'euros (données en date de 2020). Etant signataire de cette initiative de place, l'impact de Dôm Finance relatif à l'engagement actionnarial est d'autant plus important.

Cette présente politique d'engagement s'applique à l'ensemble de la gestion de Dôm Finance, aussi bien pour le compte des organismes de placements collectifs (OPC) que pour la gestion de mandats discrétionnaires, sauf contre-indication dans le cadre de la gestion sous-mandat.

Les sources d'information

Dans l'objectif d'assurer au mieux l'engagement actionnarial, Dôm Finance dispose de l'ensemble des informations extra-financières provenant de :

- La recherche de notre prestataire MSCI,
- La recherche de notre prestataire ISS,
- CDP (Carbon Disclosure Project) et autres ONG,
- L'Association Française de la Gestion financière (AFG),
- L'AMF
- Les brokers
- Les données climatiques fournies par Carbon4 Finance

Gestion des conflits d'intérêt

Dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts, Dôm Finance dispose d'atouts indéniables :

- Société de gestion indépendante, elle ne dépend d'aucun établissement financier aux activités multiples pouvant être à l'origine de conflits d'intérêts et dispose d'une

totale autonomie sur le plan de la gestion financière, de l'approche commerciale et du choix de ses partenaires et prestataires ;

- La société n'exerçant qu'un seul métier, en l'espèce, la gestion pour compte de tiers, il n'y a pas de source de conflits d'intérêts engendrés par la coexistence de plusieurs métiers concurrents.

Parallèlement, les collaborateurs de Dôm Finance sont sensibilisés au respect de l'ensemble des dispositions relatives aux conflits d'intérêts.

Ils ne peuvent notamment pas utiliser les moyens mis en œuvre par Dôm Finance pour réaliser des opérations pour leur compte propre. Les collaborateurs de la Société de Gestion sont tenus de déclarer leurs opérations de marché au moins une fois par an.

Les gérants doivent alerter le RCCI et/ou son délégataire de toute situation de conflits d'intérêts susceptibles d'affecter le libre exercice des droits de vote. De même, le RCCI veille à la juste application de la politique de vote.

Rapport

Dôm Finance publie annuellement sur son site internet un compte-rendu présentant les résultats de la politique d'engagement au cours de l'exercice précédent. Ce rapport est constitué d'éléments rappelant la politique d'engagement de la société, d'un suivi sur le dialogue avec les entreprises effectué par l'équipe de Dôm Finance chaque année, ainsi qu'une analyse de l'implication de Dôm Finance aux Assemblées Générales.

MAJ : 24/02/2023



DÔM FINANCE
39 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH 75017 PARIS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 1 024 302€
RCS PARIS B 479 086 472 | N° ORIAS 14004696
AGRÉMENT AMF : GP04000059

WWW.DOM-FINANCE.FR